

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

AVENANT N°1

Vu pour être annexé à la délibération
n° SA 2020
du 17/03/2020
Fait à Muzillac, le 17/03/2020
Le Président,
Bruno LE BORGNE

Entre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Représentée par Monsieur Bruno LE BORGNE, Président

Et

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Représenté par Madame Laurie LE TRIONNAIRE, Directrice

LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant définitif de la subvention à verser à l'Office de Tourisme Communautaire par Arc Sud Bretagne pour l'année 2020.

ARTICLE 2 : MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2020, le montant de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2020 est fixé à 335 173 €, réparti comme suit :

- 281 835 € pour son fonctionnement,
- 5 500 € afin de permettre la constitution d'une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 47 838 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment Office de tourisme de Damgan.

ARTICLE 3 : ECHEANCIER DE VERSEMENT

Par délibération n°169-2019 du 17 décembre 2019, le Conseil communautaire ayant autorisé le Président à verser à l'Office du Tourisme Communautaire un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2019, soit 71 849 €, il convient de définir les échéances de versement suivantes :

- **En mai 2020** : 2^{ème} versement correspondant à 40% de la subvention versée pour son fonctionnement, soit un montant de 112 734 € ;
- **En septembre 2020** : 3^{ème} versement correspondant à 25% de la subvention versées pour son fonctionnement (70 459 €) ainsi qu'à la subvention « Provision entretien des bâtiments » (5 500 €), soit un montant de 75 959 € ;
- **En novembre 2020** : 4^{ème} versement correspondant au solde de la subvention versée pour son fonctionnement (26 793 €), et à la subvention « Convention de mise à disposition » (47 838 €), soit un montant de 74 631 €.

Fait à Muzillac, le

Monsieur Bruno LE BORGNE
Président de la Communauté de
Communes Arc Sud Bretagne

Madame Laurie LE TRIONNAIRE
Directrice de l'Office de Tourisme
Communautaire